

AUTRES PARTICIPANTS

- * Hédi BEN KARIM.....Directeur Technique et Scientifique au Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires (Tunis).
- * Nourredine BEN MANSOUR.....S/Directeur des Industries chimiques (Tunis)
- * Soukaina BOURAOUI.....Président Directeur Général du Centre de Recherches, de Documentation et d'information sur la Femme (Tunis).
- * Francesco CASTRO.....Université de Rome 'Tor Vergata' (Italie).
- * Oliviero DILIBERTO.....Université de Cagliari (Italie).
- * Enrico FELICI.....ENEA, Entree per le Nuove Tecnologie, l'Energia e l'Ambiente (Rome) Italie.
- * Ahmed FRIÁA.....Directeur Général, Ministère de l'Equipement et de l'Habitat (Tunis).
- * Paolo FOIS.....Université de Sassari, Président de la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération Internationale du Conseil Régional de la Sardaigne (Italie).
- * Oscar GARAVELLO.....Université de Milan (Italie).
- * Salah GARCHI.....Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts (Tunis).
- * Azzouz Kerdoun.....Université de Constantine (Algérie)
- * Ridha KHAMKHEM.....Magistrat, Ministère de la Justice (Tunis).
- * Faïçel LESSOUED.....Directeur des Ports, Direction Générale de la Marine Marchande (Tunis).
- * Paolo MADDALENA.....Vice-procureur général de la Cour des comptes (Rome).
- * Attilio MASTINO.....Université de Sassari (Italie).
- * Marios NIKOLINAKOS.....IMEO (Athènes).
- * Louis POTIE.....Adjoint au maire de la ville de Marseille et Délégué au Développement International (France).
- * Romain RAINERO.....Université de Milan (Italie).

*Le Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications
&
Le Comité pour les Etudes Méditerranéennes*

*organisent en collaboration avec
L'ISPROROM
une table ronde sur :*

**La Déclaration de Tunis
sur
les zones protégées en Méditerranée**

*Tunis le 1^{er} Novembre 1994
Hôtel "Diplomate"*



R.P 255 1080 Tunis CEDEX
Tél: 518 914 Fax: 511 677

NOTE DE PRESENTATION

Le Séminaire international sur les zones protégées en Méditerranée, qui s'est tenu à Tunis les 25 et 26 Novembre 1993, a abouti à l'adoption de la "Déclaration de Tunis" destinée à favoriser dans la plus large mesure possible la protection des zones concernées dans l'espace méditerranéen.

La "Déclaration de Tunis" se doit de ne pas rester un simple texte de décor. L'importance de cette déclaration pour l'environnement méditerranéen impose de lui garantir l'effectivité nécessaire. Il y va de l'intérêt et de l'avenir de l'ensemble des pays méditerranéens. Comme on le sait, la "Déclaration de Tunis" a insisté sur le caractère préoccupant de l'environnement méditerranéen. Elle a mis le doigt également sur les diverses sources de dangers menaçant la Méditerranée. La "Déclaration de Tunis", premier texte de cette nature exclusivement consacré aux zones protégées en Méditerranée, insiste sur la nécessité d'établir et de promouvoir une coopération méditerranéenne conduisant à l'élaboration d'une action intégrée au niveau méditerranéen. Il est proposé, dans cette perspective, la mise en place d'un réseau multidisciplinaire impliquant les organismes concernés par l'environnement. De même que la "Déclaration" invite à la mise en place de mécanismes de concertation, de coordination et d'action à l'échelle méditerranéenne. De telles propositions extrêmement importantes ainsi que la philosophie même de la Déclaration de Tunis méritent, un an environ après leur adoption, d'être rappelées. Il conviendra, notamment, de voir comment concrétiser les propositions retenues et comment rendre effective la "Déclaration de Tunis" sur les zones protégées en Méditerranée. Ce sera l'objet essentiel de la table ronde consacrée à cette Déclaration.

Allocutions : 830

Allocation de Monsieur Moncef HERGLI, Directeur du CERP.
Allocation de Monsieur Pierangelo CATALANO, Secrétaire Général du Comité pour les Etudes Méditerranéennes.
Allocation de Monsieur Salvatore CHERCHI, Sénateur de la République Italienne et Président de l'ISPROR.

Allocation de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Recherche Scientifique et de la Technologie.

Interventions Introductives:

Antonio SASSU, Université de Cagliari, membre du gouvernement de la Région Autonome de la Sardaigne pour la Programmation et l'Aménagement du Territoire.
Taoufik BOUACHBA, chef du Département de Droit et des Sciences Politiques,

Communications :

- * "L'environnement en Méditerranée, vecteur de coopération ou source d'affrontement entre les deux rives ?" Fouad ZAIM, GERM (Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée) Casablanca (Maroc)
- * "Le plan d'action pour la Méditerranée à l'heure de Rio : la révision des instruments juridiques", José JUSTE RUIZ, Université de Valencia
- * "Le droit souverain des peuples à disposer de leurs ressources naturelles", José Manuel PELAEZ MARON, Université de Cordoba (Espagne).
- * "Les concepts du droit international de l'environnement et le bassin méditerranéen", Raphaël ROMI, Université de Nantes (France).
- * "L'élimination des déchets dans la législation algérienne de l'environnement." Mohamed KAHOULA, Université de Tlemcen (Algérie).
- * "Le littoral méditerranéen, domaine naturel à protéger". Manuel COSTA, Département de Biologie végétale, Université de Valencia
- * "Ricerca e sviluppo tecnologico per un piano di sviluppo sostenibile nell'area del Mediterraneo", Gian Felice CLEMENTE, ENEA-Ente per le Nuove Tecnologie, l'Energia e l'Ambiente, Rome (Italie).
- * "La formation dans le secteur de l'environnement comme l'une des solutions aux problèmes", Angelo TURSI, Université de Bari (Italie).
- * "La mise en place d'un parc marin international en Méditerranée : le parc marin des bouches de Bonifacio", Jean-Paul PASTOREL, Université de Corse (France).